



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 088 766 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
04.04.2001 Bulletin 2001/14

(51) Int Cl.7: **B65D 27/00, B65D 27/14,
B65D 27/04, B65D 27/16**

(21) Numéro de dépôt: **00440254.1**

(22) Date de dépôt: **27.09.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Foucou, Alain**
31650 Lauzerville (FR)

(74) Mandataire: **Littolff, Denis**
Meyer & Partenaires,
Conseils en Propriété Industrielle,
Bureaux Europe,
20, place des Halles
67000 Strasbourg (FR)

(30) Priorité: **29.09.1999 FR 9912330**

(71) Demandeur: **Seetal Schaller AG**
5703 Seon (CH)

(54) **Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques**

(57) Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques, comportant un compartiment (C) destiné notamment aux tirages photographiques sur un support de type papier, quelle que soit la forme de leur stockage, et un rabat de fermeture (1) du compartiment doté d'au moins une zone prédécoupée (13,14) destinée à constituer au moins un ticket séparable de la pochette, prévu au moins pour le client, ledit rabat (1) et ledit compartiment (C) comportant de plus des moyens (8,10) pour les faire adhérer l'un à l'autre et sécuriser les tirages qui y sont contenus, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens (8,10) d'assurer l'adhésion du rabat sur le compartiment malgré la variation de l'épaisseur de la pochette et de la hauteur du contenu, en modifiant la localisation des moyens adhésifs et la configuration de la zone d'adhérence entre le compartiment et le rabat.

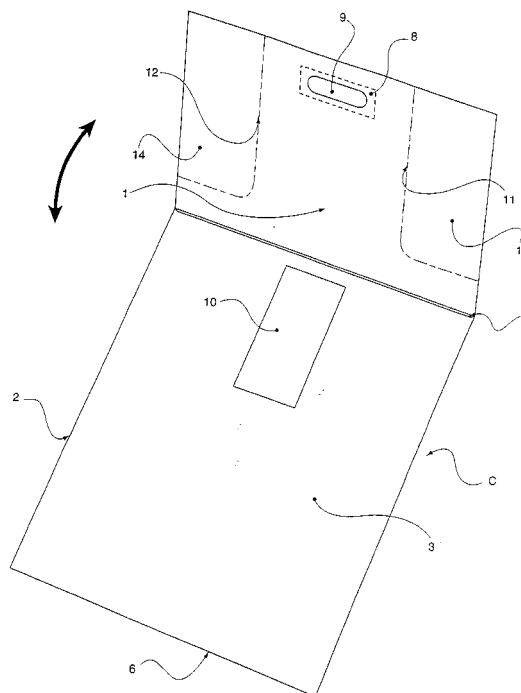


Fig.2

EP 1 088 766 A1

Description

[0001] La présente invention a trait à des pochettes pour la livraison de travaux photographiques, comportant un compartiment destiné notamment aux tirages photographiques sur un support de type papier, quelle que soit la forme de leur stockage, et un rabat de fermeture pouvant être replié au contact dudit compartiment. Selon une caractéristique inhérente à ce type de produit, le rabat comporte au moins une zone prédécoupée destinée à constituer au moins un ticket séparable de la pochette, prévu par exemple pour le client. Dans le cas où il y a deux zones prédécoupées, la seconde zone est par exemple pour le point de vente auquel ce dernier s'est adressé. Enfin, le rabat et le compartiment comportent classiquement des moyens pour les faire adhérer l'un à l'autre et sécuriser les tirages ou plus généralement les éléments qui y sont contenus.

[0002] Le problème auquel s'attaque la présente invention est le suivant : jusqu'ici, les pochettes d'ordre de ce type sont en général de dimensions standard permettant l'insertion des tirages aux formats actuels des films, c'est-à-dire prenant en compte les formats 135, APS, ou encore la possibilité d'emballer des négatifs pour un retraitage.

[0003] En revanche, ces pochettes d'ordre ne sont pas prévues pour emballer des boîtiers ou coffrets en trois dimensions, dont l'usage est cependant de plus en plus répandu notamment parce qu'ils présentent un confort d'utilisation et de rangement bien supérieur à ceux des pochettes souples. Plus généralement, un problème de fermeture se pose lorsque les éléments emballés sont épais.

[0004] En général, les pochettes d'ordre traditionnelles comportent une pastille adhésive fixée au rabat, qui adhère sur une surface en matériau synthétique collée contre le compartiment, sur une face en regard du rabat lors de la fermeture de ce dernier sur le compartiment. Les dimensions respectives de la pastille et de ladite surface sont telles qu'il n'y a guère qu'une seule position de fermeture possible, celle qui respecte la ligne de pliage séparant le compartiment du rabat, sans introduire de ligne de pliage additionnelle au moins virtuelle qui résulte notamment d'une augmentation d'épaisseur.

[0005] Dans ce cas, il n'est évidemment plus possible de fermer le rabat dès lors que l'on insère dans la pochette des éléments de type boîte en trois dimension.

[0006] C'est ce problème que l'invention résout.

[0007] A cet effet, la pochette de l'invention comporte des moyens d'assurer l'adhésion du rabat sur le compartiment malgré la variation de l'épaisseur de la pochette et de la hauteur du contenu, en modifiant la localisation des moyens adhésifs et la configuration de la zone d'adhérence entre le compartiment et le rabat.

[0008] Plus précisément, l'une des surfaces destinées à adhérer comporte des moyens adhésifs localisés à proximité du bord libre de la paroi à laquelle ils sont attachés qui est parallèle à la ligne de pliage du

rabat, l'autre surface comportant un revêtement prévu pour coopérer avec lesdits moyens adhésifs, ce revêtement s'étendant, selon une direction perpendiculaire à ladite ligne de pliage constituant l'axe d'articulation du rabat par rapport au compartiment, sur une longueur débutant à proximité du bord libre de la paroi qu'il revêt et permettant l'adhésion du rabat sur le compartiment lorsque la pochette est vide.

[0009] Il est alors parfaitement possible, en modifiant au gré du volume du contenu de la pochette la ligne de pliage au moins virtuelle entre le rabat et le compartiment, de s'adapter à tout type de produit à insérer dans ladite pochette d'ordre, sans modifier la configuration du flan initial servant à la former, et sans perdre l'efficacité de la liaison.

[0010] Il a en effet été envisagé d'allonger la pochette en contrecollant une bande de papier, mais le procédé de fabrication de la pochette devient alors onéreux et surenchérit considérablement le prix du produit.

[0011] Comme dans les produits antérieurs, les moyens adhésifs utilisés dans l'invention consistent de préférence en une pastille adhésive prévue pour coopérer avec un film d'un matériau permettant de multiples connexions et déconnexions du rabat sur le compartiment.

[0012] Selon une variante possible, ladite pastille adhésive est collée au verso de la face destinée à venir au contact du film, autour d'un orifice permettant la coopération de sa face adhésive au contact dudit film sur la totalité de la surface dudit orifice.

[0013] Une seconde variante est également possible à mettre en oeuvre, dans laquelle la pastille est adhésive sur ses deux surfaces, et est collée sur la face destinée à venir au contact du film lors de la fermeture du rabat sur le compartiment.

[0014] La première variante est souvent préférée, car elle est plus économique à fabriquer, un adhésif double face étant sensiblement plus onéreux qu'une pastille adhésive simple face, alors que la réalisation d'une fenêtre dans ce dernier cas ne modifie que très peu le coût de fabrication dans un processus automatisé.

[0015] Selon une première variante, le film permettant de multiples connexions et déconnexions de ladite pastille est constitué d'une feuille en matériau synthétique collée contre la surface destinée à venir au contact de la pastille adhésive lors de la fermeture du rabat sur le compartiment.

[0016] Alternativement, ledit film est constitué d'une feuille en matériau synthétique collée à la périphérie d'une fenêtre pratiquée dans la surface à laquelle est attaché ledit film.

[0017] Jusqu'ici, la configuration décrite pour l'invention n'a pas préjugé de l'emplacement respectif de la pastille et du film de réception de la face adhésive de celle-ci.

[0018] De préférence, bien que les deux solutions possibles soient applicables, le film est disposé sur le compartiment, la pastille adhésive étant fixée au rabat.

[0019] Dans la configuration de l'art antérieur, les zones prédécoupées sont logées à proximité du bord libre du rabat, les lignes de pré-découpe étant d'ailleurs parallèles à ce bord et à la ligne de pliage.

[0020] La pastille adhésive est par conséquent repoussée à distance de ce bord libre, à proximité de la ligne de pliage. C'est la raison essentielle pour laquelle il n'est pas possible de modifier l'épaisseur de la pochette d'ordre, car ladite ligne de pliage et la pastille sont trop proches et il n'y a pas ou peu de place pour des lignes de pliage au moins virtuelles intermédiaires visant à augmenter cette épaisseur.

[0021] Aucune modification n'étant possible de ce fait, le film de réception est prévu d'une taille à peine plus grande que la pastille, et il est localisé à proximité du bord libre du compartiment.

[0022] Cette configuration, à l'inverse de celle de l'invention, ne laisse aucune latitude de modification des dimensions utiles de la pochette, et par conséquent de choix des éléments à y incorporer.

[0023] Le problème de la localisation des zones prédécoupées s'est donc posé en sus de celui de la variation continue des dimensions de la pochette. Avec la configuration choisie, répondant à ce dernier problème, il a bien entendu fallu trouver une solution permettant de conserver au moins une zone prédécoupée.

[0024] Selon l'invention, ladite solution est la suivante : les moyens pour faire adhérer le compartiment et le rabat sont disposés dans une zone centrée sur (ou disposée au voisinage d') un axe central perpendiculaire à la ligne de pliage du rabat sur le compartiment, au moins une zone prédécoupée étant disposée de part ou d'autre de cette zone. Dans la plupart des cas, il y a cependant deux zones.

[0025] L'orientation de ces dernières est alors globalement perpendiculaire à l'orientation qui prévaut dans les configurations de l'art antérieur par ces zones prédécoupées.

[0026] Selon une possibilité, la ou les pré-découpes définissant la ou lesdites zones prédécoupées comporte(nt) un tronçon d'allure parallèle audit axe central, et un tronçon d'allure parallèle à ladite ligne de pliage, qui rejoint le bord libre du rabat parallèle audit axe central en un point qui n'est pas situé sur la ligne de pliage, mais à l'intérieur du rabat.

[0027] Cette solution permet de ne pas altérer la ligne de pliage du rabat sur le compartiment, et augmente l'efficacité de la fermeture de la pochette, même lorsque les étiquettes en ont été séparées.

[0028] Les solutions préconisées dans ce cadre de la présente invention s'appliquent à tout type de pochettes présentant un compartiment et un rabat, que le premier cité ait ou non des soufflets, etc...

[0029] L'invention va à présent être décrite plus en détail en référence aux figures placées en annexe, pour lesquelles :

- la figure 1 est une vue en élévation du flan déplié,

avant formation de la pochette d'ordre de l'invention ; et

- la figure 2 montre en perspective ladite pochette.

[0030] En référence à la figure 1, le flan (F) représenté comporte le rabat (1), le dos de la pochette (2) et sa face (3) avant, cette dernière étant repliée et collée au contact du dos (2) via les pattes (4, 5) disposées latéralement audit dos (2). Le compartiment (C) (voir figure 2) est donc constitué du dos (2) et de la face avant (3) solidarisés par trois côtés, à savoir la ligne de pliage (6) et les deux pattes (4, 5).

[0031] Le rabat (1) est replié au contact du compartiment (C) par rotation autour de la ligne de pliage (7). L'adhésion des deux est réalisée au moyen d'une pastille adhésive (8) collée au verso du rabat (1), centrée sur une lumière (9) pratiquée dans ledit rabat (1), ladite pastille (8) étant prévue pour se coller sur un film (10) collé sur la face avant (3), sur le verso du flan (F).

[0032] En variante, on pourrait également prévoir de centrer ledit film (10) sur une fenêtre pratiquée dans la face avant (3) et de ne coller que sa périphérie au contact de ladite face (3).

[0033] Sur le rabat (1), deux découpes partielles (11, 12) aboutissent à créer deux zones (13, 14) qui peuvent être séparées du flan (F), et créer des tickets identifiant le client et le point de vente. Les portions de ces découpes (11, 12) parallèles à la ligne de pliage (7) sont disposées à faible distance de celle-ci, soit par exemple 1 cm.

[0034] A titre d'exemple, le format maximum de production en Europe à ce jour pour le flan (F) est le suivant :

- longueur : 635 mm ;
- largeur avec ou sans soufflet : de 135 à 180 mm.

[0035] La figure 1 présente les surfaces du rabat (1) du dos (2) et de la face avant (3) qui seront cachées au montage. Les autres faces, constituant le verso du flan (F), font l'objet d'impressions personnalisant les pochettes, ajoutant notamment les coordonnées du point de vente, éventuellement son code barre, un décor, une offre commerciale s'il y a lieu, etc...

[0036] Le fonctionnement apparaît en figure 2 : lorsqu'on replie le rabat (1) autour de l'axe (7), la zone adhésive correspondant à la surface de l'orifice (9) adhère au contact du film (10). Si le volume occupé par l'élément qui est incorporé à la pochette est faible, ne nécessitant pas de réaliser une nouvelle ligne de pliage au moins virtuelle, la pastille (8) se colle dans la partie du film (10) distale de la ligne de pliage (7) du rabat (1).

[0037] Dès lors que l'objet devient plus volumineux, son épaisseur nécessitant alors "l'utilisation" d'une certaine longueur de rabat (1), la pastille se colle de plus en plus près de ladite ligne (7). Si l'objet est très volumineux, ladite pastille (8) se retrouve à proximité de l'extrémité de film proximal de ladite ligne (7).

[0038] Cette adaptabilité n'a aucune répercussion sur les zones prédécoupées (13, 14) et l'utilisation qui peut en être faite.

[0039] L'invention trouve enfin à s'appliquer que la pochette ait ou non des soufflets, et peut même être utilisée avec des volumes dépassant du compartiment (C), sans perdre de son efficacité.

[0040] L'exemple qui a été décrit ci-dessus ne peut bien entendu pas être considéré comme exhaustif de l'invention, qui englobe au contraire les variantes de forme, de structure et de configuration à la portée de l'homme de l'art.

Revendications

1. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques, comportant un compartiment destiné notamment aux tirages photographiques sur un support de type papier, quelle que soit la forme de leur stockage, et un rabat de fermeture du compartiment doté d'au moins une zone prédécoupée destinée à constituer au moins un ticket séparable de la pochette, prévu au moins pour le client, ledit rabat et ledit compartiment comportant de plus des moyens pour les faire adhérer l'un à l'autre et sécuriser les tirages qui y sont contenus, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens d'assurer l'adhésion du rabat sur le compartiment malgré la variation de l'épaisseur de la pochette et de la hauteur du contenu, en modifiant la localisation des moyens adhésifs et la configuration de la zone d'adhérence entre le compartiment et le rabat.
2. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon la revendication précédente, caractérisée en ce que l'une des surfaces destinées à adhérer comporte des moyens adhésifs localisés à proximité du bord libre de la paroi à laquelle ils sont attachés qui est parallèle à la ligne de pliage du rabat, l'autre surface comportant un revêtement prévu pour coopérer avec lesdits moyens adhésifs, ce revêtement s'étendant, dans une direction perpendiculaire à ladite ligne de pliage constituant l'axe d'articulation du rabat par rapport au compartiment, sur une longueur débutant à proximité du bord libre de la paroi qu'il revêt et permettant l'adhésion du rabat sur le compartiment lorsque la pochette est vide.
3. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon la revendication précédente, caractérisée en ce que lesdits adhésifs consistent en une pastille adhésive prévue pour coopérer avec un film d'un matériau permettant de multiples connexions et déconnexions du rabat sur le compartiment.

4. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon la revendication précédente, caractérisée en ce que ladite pastille adhésive est collée au verso de la face destinée à venir au contact du film, autour d'un orifice permettant la coopération de sa face adhésive sur ledit film sur la totalité de la surface dudit orifice.
5. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la pastille est adhésive sur ses deux surfaces, et est collée sur la face destinée à venir au contact du film lors de la fermeture du rabat sur le compartiment.
6. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisée en ce que ledit film est constitué d'une feuille en matériau synthétique collée contre la surface destinée à venir au contact de la pastille adhésive lors de la fermeture du rabat sur le compartiment.
7. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, caractérisée en ce que ledit film est constitué d'une feuille en matériau synthétique collée à la périphérie d'une fenêtre pratiquée dans la surface à laquelle est attaché ledit film.
8. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon l'une quelconque des revendications 3 à 7, caractérisée en ce que ledit film est disposé sur le compartiment, la pastille adhésive étant fixée au rabat.
9. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que les moyens pour faire adhérer le compartiment et le rabat sont disposés dans une zone centrée sur ou disposée au voisinage d'un axe central perpendiculaire à la ligne de pliage du rabat sur le compartiment, les zones prédécoupées étant disposées de part et d'autre de cette zone.
10. Pochette d'ordre pour la livraison de travaux photographiques selon la revendication précédente, caractérisée en ce que les prédécoupes définissant lesdites zones prédécoupées comportent un tronçon d'allure parallèle audit axe central, et un tronçon d'allure parallèle à ladite ligne de pliage, qui rejoint le bord libre du rabat parallèle audit axe central en un point à l'intérieur du rabat.

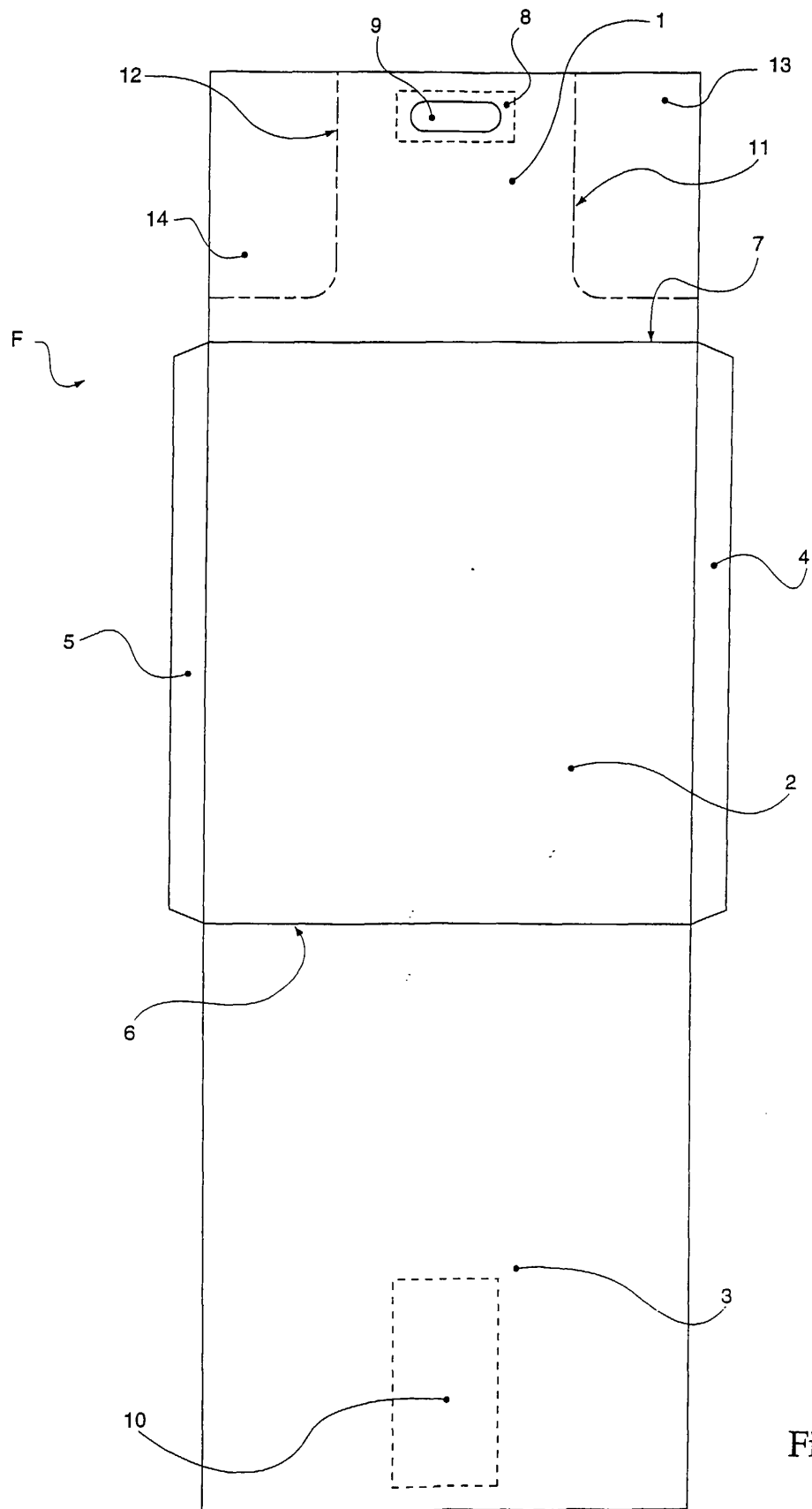


Fig.1

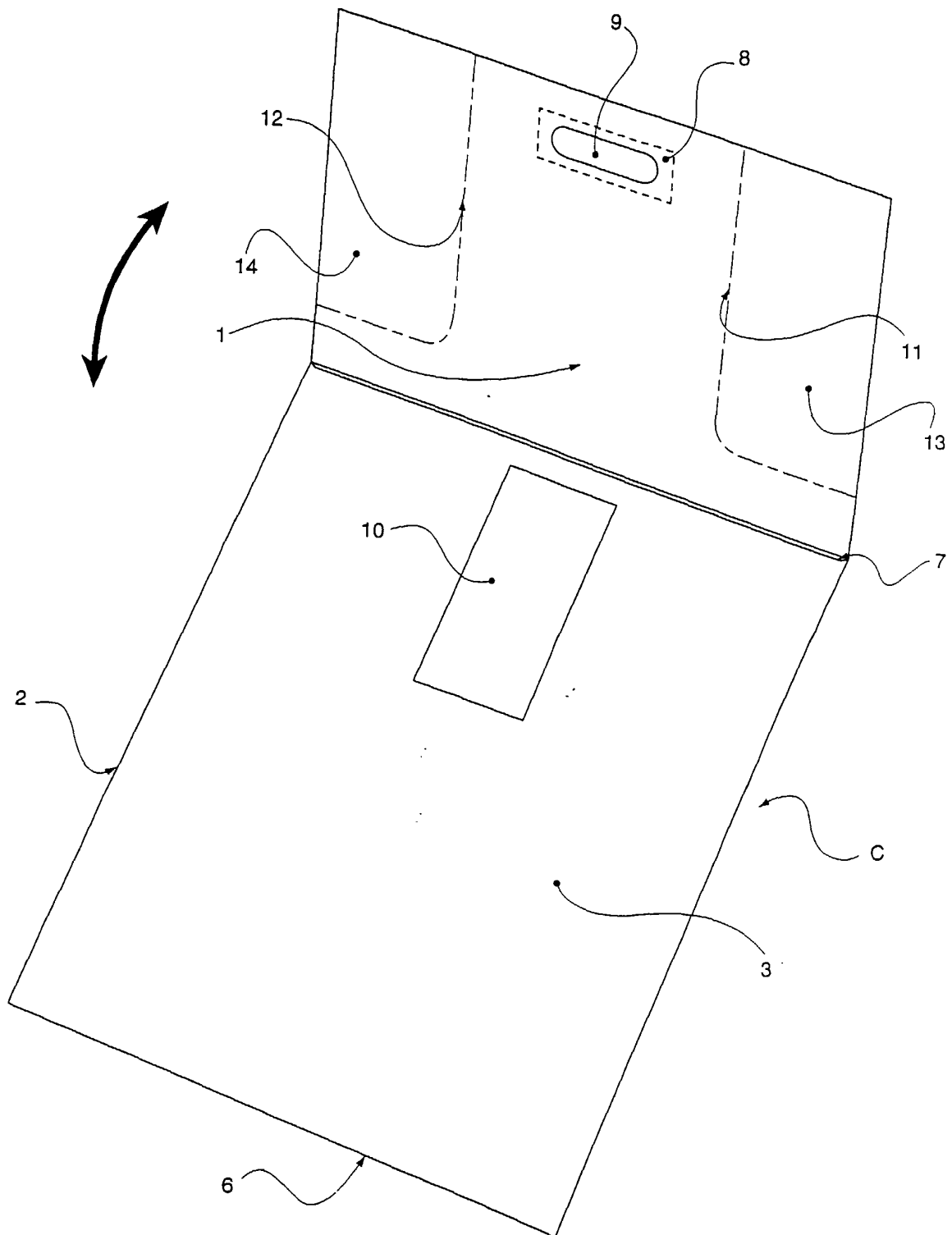


Fig.2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 44 0254

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	EP 0 421 976 A (PAKA) 10 avril 1991 (1991-04-10) * colonne 3, ligne 42 - colonne 4, ligne 53; figures 1-3 *	1,3,4,6	B65D27/16
A	US 2 329 055 A (KEGAN) 7 septembre 1943 (1943-09-07) * page 2, ligne 26 - ligne 44; figure 3 *	1,2	
A	FR 1 483 501 A (CLARKE) 6 septembre 1967 (1967-09-06) * page 1, colonne 1, ligne 15 - ligne 40 * * page 1, colonne 2, ligne 16 - ligne 23; figures 1,2,5 *	1-6,8	
A	FR 1 182 181 A (FOURES) 23 juin 1959 (1959-06-23) * le document en entier *	1-4,6,8	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D G03D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		3 janvier 2001	Martens, L
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 44 0254

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-01-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 421976 A	10-04-1991	AT 90062 T DE 59001610 D	15-06-1993 08-07-1993
US 2329055 A	07-09-1943	AUCUN	
FR 1483501 A	06-09-1967	AUCUN	
FR 1182181 A	23-06-1959	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82